



Le gouvernement propose dans son projet de loi de revaloriser les pensions de retraite et d'invalidité des régimes de base de 4 % le 1er juillet.

Il prétend que cette hausse, cumulée à celle de 1,1 % intervenue en janvier, se rapproche du niveau de l'inflation, qui a atteint 5,8 % en juin. Il amalgame deux périodes distinctes :

- **Le 1,1 % du 1er janvier est censé solder le passé, ce qui est loin du compte.** Nous revendiquons un rattrapage significatif du passé évalué à un mois de pension depuis 2014.
- **Le 4 % au 1er juillet est censé compenser l'inflation de 2022, ce qui est loin du compte.**

Nous demandons une revalorisation au moins équivalente au taux d'inflation au 1er juillet, avec un effet rétroactif au 1er janvier. L'inflation mesurée par l'Insee défavorise les retraités, elle ne tient pas compte notamment de l'envol des complémentaires santé, dont les tarifs augmentent avec l'âge.

Et pour éviter une baisse des pensions par le franchissement d'un seuil provoquant l'augmentation de la CSG, nous demandons en parallèle l'augmentation des plafonds déterminant les seuils de CSG.

Les petites pensions doivent être portées au niveau du SMIC, le minimum pour vivre. Il est inacceptable qu'une personne âgée survive en dessous du SMIC après avoir travaillé toute sa vie !

Les complémentaires ne peuvent pas être oubliées dans la revalorisation. Elles représentent une partie importante des pensions pour la majorité des personnes en retraite. Constatant le renforcement des réserves du régime, nous demandons l'ouverture de négociation pour une augmentation au plus vite des pensions complémentaires qui tiennent compte de l'inflation. Nous revendiquons une évolution des pensions comparable à celle du salaire moyen.

Paris, le 6 juillet 2022

Moins de bla bla bla
Plus de
pouvoir d'achat

